

**Date d'embargo : 21 février 2007, 00h01 GMT**

## **Global Witness enjoint le gouvernement britannique de demander des comptes à la société Afrimex pour avoir alimenté le conflit en République démocratique du Congo**

Global Witness, une organisation non gouvernementale basée à Londres, a déposé une plainte contre la société britannique Afrimex auprès du Point de contact national, dans le cadre des nouvelles procédures renforcées mises en place par le gouvernement et portant sur l'examen des infractions aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

Global Witness est convaincu que le commerce des minerais pratiqué par Afrimex a directement contribué au brutal conflit et aux violations massives des droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC).

« La réaction du gouvernement britannique à cette plainte permettra de vérifier qu'il a réellement l'intention de demander des comptes aux sociétés britanniques », explique le directeur de Global Witness, Patrick Alley. « Les sociétés sont tenues de respecter les Principes directeurs de l'OCDE, mais la responsabilité finale du contrôle d'application des Principes revient au gouvernement. »

La plainte déposée par l'ONG affirme que la société Afrimex, qui s'est livrée au commerce du coltan et de la cassitérite (minerai d'étain) pendant toute la durée du conflit en RDC depuis 1996, a versé des impôts au Rassemblement congolais pour la démocratie-Goma (RCD-Goma), un groupe rebelle armé connu pour ses graves violations des droits de l'homme, responsable de massacres de civils, d'actes de torture et de violences sexuelles. Au cours du conflit, le RCD-Goma contrôlait de grandes parties des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, dans l'est de la RDC, où se trouvent des mines de coltan et de cassitérite.

La plainte dénonce également les risques mortels auxquels sont exposés les mineurs de cassitérite et le recours au travail forcé et à la main-d'œuvre enfantine. « L'ouverture d'une enquête qui révélera si la société Afrimex s'est en partie approvisionnée auprès de ces mines est tout à fait justifiée », déclare Patrick Alley.

La société Afrimex a régulièrement refusé de reconnaître l'impact négatif de ses activités en RDC, malgré les enquêtes menées par les ONG, par un Groupe d'experts de l'ONU et par le Comité du développement international du Parlement britannique. Le directeur d'Afrimex a admis avoir versé des impôts au RCD-Goma et ignorer l'usage qui était fait de ces versements.

« L'argent versé par Afrimex au RCD-Goma a perpétué le conflit et, en accroissant la puissance des rebelles, leur a permis d'infliger des sévices extrêmes à la population

civile », affirme Patrick Alley. « Il existe de nombreuses preuves des violations massives des droits de l'homme commises par le RCD-Goma, mais Afrimex a choisi de fermer les yeux sur celles-ci. »

Le texte complet de la plainte déposée par Global Witness peut être consulté sur [http://www.globalwitness.org/media\\_library\\_detail.php/507/fr/plainte\\_contre\\_afrimex\\_uk\\_ltd\\_dans\\_le\\_cadre\\_de\\_la](http://www.globalwitness.org/media_library_detail.php/507/fr/plainte_contre_afrimex_uk_ltd_dans_le_cadre_de_la).

Pour plus d'informations, veuillez contacter :  
Carina Tertsakian (anglais, français) : + 44 207 561 6372

Remarque à l'attention des rédacteurs :

*Global Witness est une organisation non gouvernementale indépendante dont la mission est d'enquêter et de faire campagne sur les liens entre l'exploitation des ressources naturelles, les conflits et la corruption.*

*Toutes les publications de Global Witness sont disponibles sur le site [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org)*